

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP  
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 233/2022

A LA FIRME OMEO

Après avoir reçu le contrat n°007/CAB/MINETAT/ITP/AGM/PLN/2021, conclu avec le Ministère des Infrastructures et Travaux Publics « ITP », pour un montant total hors taxe de dollars américains cent douze mille trois cent nonante-deux (USD 112 392) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 05/09/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Raymond M.L. YUMBA  
Directeur Général a.i